



**PLAN LOCAL D'URBANISME
PROJET**

5. REGLEMENT GRAPHIQUE

PIECE GRAPHIQUE 5.6

Centre Ville- Bassin Central

Echelle : 1/2000

Projet de PLU prescrit par DCM du 7 avril 2015
Projet de PLU arrêté par DCM du 18 décembre 2017

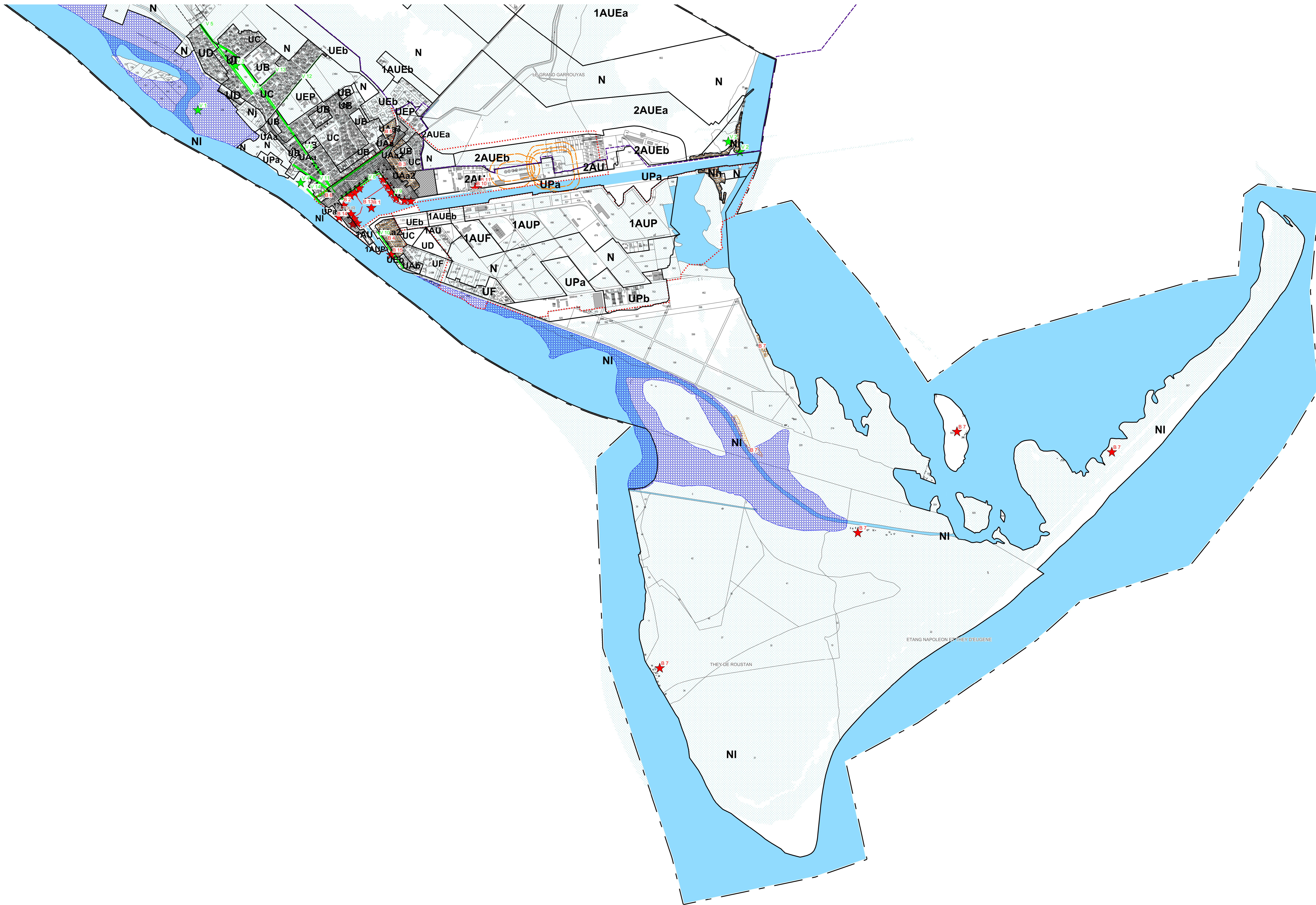
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Hôtel de Ville
3, Avenue du Port
13 230 PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

Direction des Services Techniques
Pôle Urbanisme
Avenue Marcel Baudin
13 230 PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE



Pour ampliation le Maire :



- Limite de commune
- Limite de zone et de secteur
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Limite de Zone Industrielle-Portuaire (ZIP)
- Limite de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- Recul des constructions à partir de l'axe des routes départementales RD 268 et RD 35 (art. L.111-8 du CU)
- ▲▲▲▲▲ Linaire commercial à préserver (art. L.151-16 du CU)
- ⊙ Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général (art. L.151-41 du CU)
- ⊙ Emplacement réservé pour voie publique
- Espace boisé classé au titre de la loi littoral (L.121-27 du CU)
- Alignements d'arbres
- ★ Elément de paysage bâti (B) (art. L.151-19 du CU)
- ★ Elément de paysage végétal (V) (art. L.151-19 du CU)
- Secteur à protéger, à conserver ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (art. L.151-19 du CU)
- Risque inondation : emprise du Plan de Prévention des Risques naturel Inondation (PPRI) approuvé le 21 juin 2016
- Risque technologique : emprise du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé le 26 mai 2014

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE
I. EMBLACEMENT RESERVE POUR VOIE PUBLIQUE		
N°	Désignation	Bénéficiaire
1	R.D.268	CONSEIL DEPARTEMENTAL
	Elargissement à 30 m	
2	R.D.268	CONSEIL DEPARTEMENTAL
	Elargissement à 30 m	
3	R.D.35	CONSEIL DEPARTEMENTAL
	Elargissement à 16 m	
4	Elargissement de voie : rue Joseph Gallas (18 mètres)	COMMUNE
5	Elargissement de voie : rue Crémieux (18m)	COMMUNE
6	Aménagement de voie : prolongement de la Rue du Colonel Fabien	COMMUNE
7	Aménagement de voie : perpendiculaire à la rue Jean Jaurès et au Quai du Commandant Favier (18m)	COMMUNE
8	Aménagement de voie d'accès à la surface commerciale (18m)	COMMUNE
9	Création d'un cheminement piéton perpendiculaire au Quai de la Libération et à l'Avenue Bergeneau (3m)	COMMUNE
10	Elargissement du bas de l'avenue du Port (25m)	COMMUNE
11	Elargissement de voie : rue Docteur Simon COLONNA (18m)	COMMUNE
12	Elargissement de voie : Max Dormoy à 16m d'emprise sur 2800m	COMMUNE
13	Création d'une voie perpendiculaire à l'avenue Max DORMOY vers la voie ferrée (18 m)	COMMUNE
14	Elargissement avenue de la République à 16m	COMMUNE
II. EMBLACEMENT RESERVE POUR EQUIPEMENT PUBLIC, OUVRAGE PUBLIC OU INSTALLATION D'INTERET GENERAL (art. L.151-41 1° et 2°)		
15	Aménagement de stationnement	COMMUNE

Nota : Les emplacements réservés modifiés sont indiqués en caractère gras et en grisés
L'emprise des emplacements réservés est indiquée à titre indicatif